



# Compte-rendu d'activités 2010

## Quelques faits marquants de l'année

- **Au 1<sup>er</sup> avril 2010, naissance de l'établissement unique Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).**

Dans la logique de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), l'objectif est d'améliorer la performance dans l'accomplissement des missions et de donner de la cohérence à la politique de développement en forêt privée.

Si cet évènement a largement marqué l'année pour les personnels, avec une nouvelle gouvernance notamment administrative et comptable, le changement a pu passer davantage inaperçu pour les propriétaires et les partenaires régionaux, puisqu'une très large volonté de décentralisation régionale a sous-tendu l'esprit de la réforme, notamment avec des délégations au Conseil de Centre et au Directeur pour la plupart des missions.

- **Promulgation le 27 juillet de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP).**

La suppression du terme « d'un seul tenant » pour les plans simples de gestion qui vise à augmenter de façon significative les surfaces couvertes par ces documents de gestion va dans le bon sens.

- **Création d'une délégation France Forêts Languedoc-Roussillon le 9 juillet 2010 au siège du CRPF.**

Cette délégation régionale de l'association nationale du même nom regroupe les partenaires de l'amont forestier publics et privés : Union Régionale de la Forêt Privée, Union Régionale des Communes Forestières, Office National des Forêts et CRPF. Sa vocation est la défense solidaire des intérêts liés à la mise en valeur et la protection des forêts.

- **Contribution forte de nombreux personnels à la démarche AGIR pour la forêt et la filière bois, initiée par la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat.**

Cette démarche partenariale extrêmement positive a abouti à la programmation de plusieurs actions concrètes à réaliser en 2011 en faveur de la forêt et des propriétaires.

- **Nouvelle organisation régionale favorisant la proximité du terrain.**

L'organisation générale de l'équipe a évolué en faveur d'un renforcement de la responsabilisation des antennes départementales au profit d'une plus grande proximité des propriétaires et de leurs forêts.

*Les pages qui suivent apporteront aux lecteurs un complément d'informations.*

# Le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon

## établissement public de la forêt privée

**Aujourd'hui, le CRPF est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public de l'Etat à caractère administratif, dont le statut est défini par le livre II du Code Forestier. Après l'ordonnance du 6 novembre 2009 promulguant sa création, le décret du 22 mars 2010 a précisé les modalités de la nouvelle organisation et confirmé une date de transfert des compétences au 1<sup>er</sup> avril 2010.**

**L**e CRPF reste piloté par un Conseil de Centre composé de 12 membres représentant les propriétaires forestiers dont les 2/3 d'entre eux élus au titre des propriétaires de plus de 4 hectares boisés et 1/3 par les élus des syndicats de propriétaires forestiers, auxquels s'ajoutent le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture et un représentant du personnel.

### Les missions

Le CRPF du Languedoc-Roussillon a une mission générale de développement et d'orientation de la gestion des forêts privées, s'adressant à tous les propriétaires, quelle que soit la surface qu'ils possèdent.

Au sein de celle-ci, le Code Forestier leur a plus spécialement confié trois grands axes :

#### Orienter,

En élaborant les schémas régionaux de gestion sylvicole ainsi que les guides des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées, en agréant les plans simples de gestion (obligatoires ou volontaires) établis par les propriétaires pour leurs forêts à partir de 10 ha ainsi que les règlements types de gestion établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

#### Conseiller et former,

En vulgarisant les méthodes de sylviculture qu'ils s'efforcent de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers.

#### Regrouper,

En développant généralement toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières.

### Le budget

Il s'élève à 1,59 M€ au total. Les recettes proviennent pour 48,7 % de l'Etat, 27,8 % des taxes foncières sur la forêt et 18,7 % des conventions locales qui représentent 297 000 € en 2010. Ces appuis substantiels reçus de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils Généraux et autres partenaires permettent au CRPF de décupler les actions au profit du territoire.

### Les personnels

#### • Les effectifs

L'équipe comprend 17 personnes statutaires (dont 12 techniques et 5 administratifs) répartis dans les 5 départements de la région.

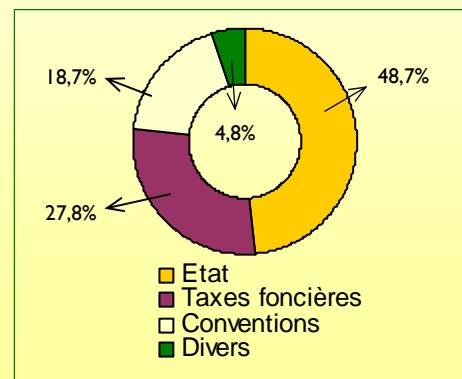
En 2010, les financements locaux ont permis de maintenir 3 chargés de missions contractuels et une secrétaire à temps partiel qui viennent renforcer la capacité d'intervention et la présence du CRPF dans les départements.

En mai 2010, Francis Mathieu responsable du département de la Lozère, embauché au CRPF depuis quasiment sa création en 1967, a fait valoir ses droits à la retraite et a cédé sa place à un jeune ingénieur, Loïc Molines.

#### • Formation interne et valorisation des compétences

Le CRPF est soucieux de mettre à disposition des propriétaires les réponses les plus appropriées à leurs besoins d'aujourd'hui mais aussi aux questions de demain. Il essaie donc de développer une veille technique et un réseau d'échanges et de compétences sur la diversité des questions et des problématiques d'actualité que sont susceptibles d'attendre les propriétaires.

Plusieurs formations sont suivies par les correspondants-observateurs sur l'évolution des nouvelles pathologies et risques sanitaires.



Le CRPF a organisé en 2010 pour ses agents et ses partenaires techniques une formation de 2 jours sur les nouvelles conditions techniques et économiques de l'exploitation forestière, en partenariat avec le FCBA, et un voyage d'étude dans le Morvan sur la sylviculture et le renouvellement des peuplements de Douglas.

Il a aussi participé, avec l'AFOMAC, aux réflexions pour l'organisation d'une formation pour les agents de développement « Mieux communiquer et gérer les relations avec les propriétaires forestiers ».

### Le contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs signé avec l'Etat pour la période 2007-2011, en relation avec les enjeux auxquels est confrontée la forêt privée française, a identifié 4 grands objectifs prioritaires :

- Améliorer la compétitivité de la gestion forestière,
- Accroître la surface des forêts privées gérées durablement,
- Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs,
- Préserver les écosystèmes forestiers.

Les activités réalisées dans le cadre de ces objectifs en 2010 vous sont présentées dans les pages qui suivent.

# Son champ d'intervention, la forêt privée du Languedoc-Roussillon

**L**a forêt privée du Languedoc-Roussillon couvre 726 000 ha, soit 26 % de la surface totale de la région et 75 % de la forêt régionale.

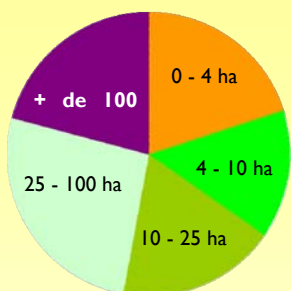
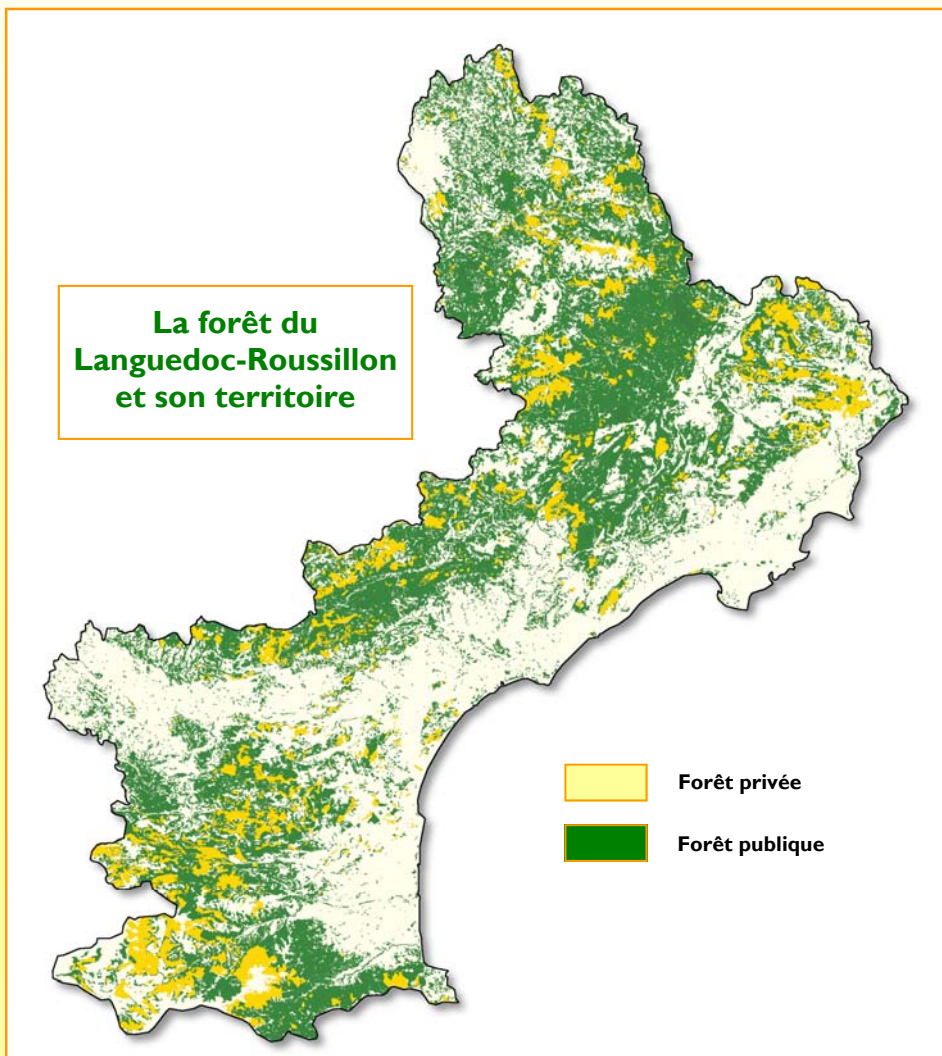
Elle représente une ressource en bois importante susceptible d'alimenter les entreprises de la filière bois et de créer ou de pérenniser des emplois.

Depuis quelques années, un effort important est réalisé par tous les acteurs de la filière et par les collectivités territoriales pour l'utilisation du bois dans la construction, et pour l'émergence d'une filière « bois déchiqueté » afin d'utiliser des sous-produits de la forêt.

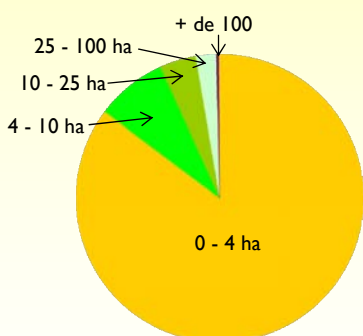
La forêt privée se caractérise aussi par des espaces remarquables en termes de biodiversité et de paysages, et constitue des lieux privilégiés pour l'exercice des fonctions sociales telles que la chasse ou l'accueil du public.

Elle appartient à 140 000 propriétaires, dont 120 000 possèdent moins de 4 ha : elle est donc très morcelée.

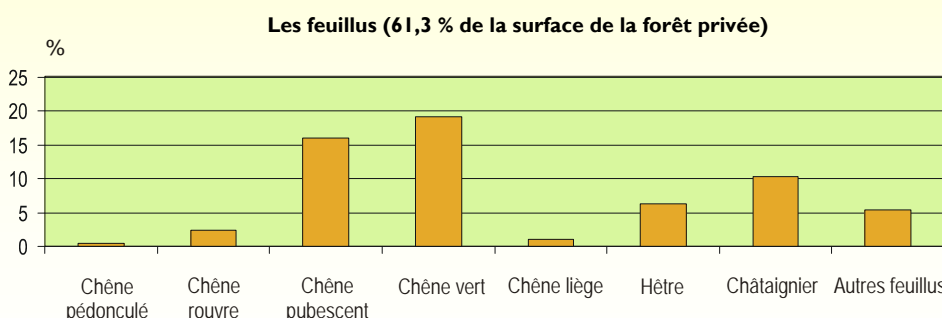
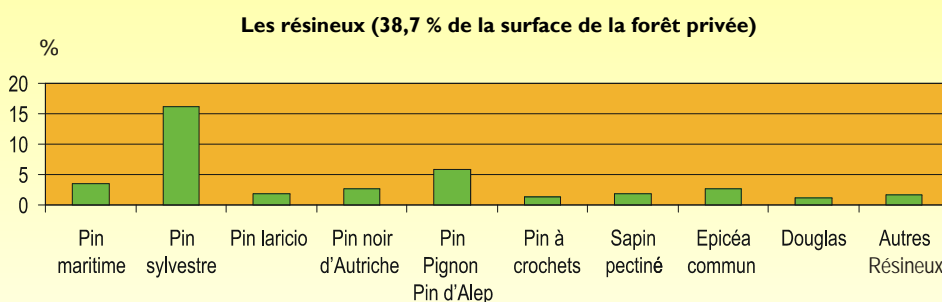
Les propriétés de plus de 10 ha représentent cependant plus de 60 % de la surface.



Répartition de la propriété boisée (726 000 ha) selon les classes de surface possédée par les propriétaires



Répartition de la surface boisée selon le nombre de propriétaires (140 000)



# Améliorer la compétitivité

**Le morcellement foncier et le très grand nombre de propriétaires potentiellement acteurs de la gestion forestière durable nécessitent un travail constant d'animation pour l'incitation aux regroupements fonciers, l'émergence de projets de desserte, la mise en œuvre d'une sylviculture exemplaire, l'encouragement à se regrouper pour commercialiser les bois.**

## Les projets groupés de mobilisation

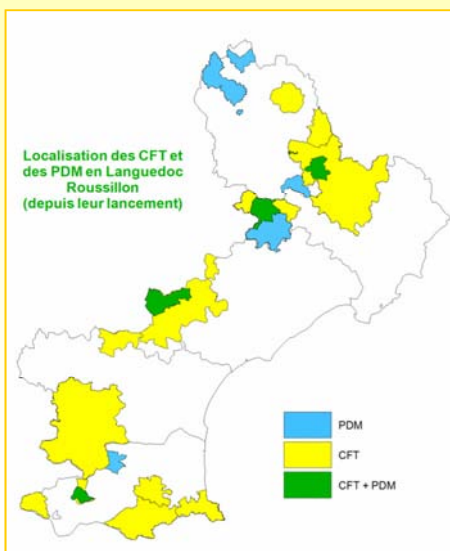
### • Les Plans de Développement de Massif (PDM)

Outils de diagnostic et d'animation territoriale proposés par les CRPF depuis les années 2000, ces projets développés dans un secteur géographique délimité interviennent souvent en complémentarité avec d'autres actions de territoire, notamment de type Charte Forestière de Territoire (CFT).

L'objectif est clairement la dynamisation des activités forestières sur le secteur choisi en faveur de la mobilisation des bois et d'une gestion multifonctionnelle et durable.

Depuis leur lancement, grâce à l'aide de financements locaux, 8 PDM ont pu être réalisés en Languedoc-Roussillon et ont concerné au total 48 communes, soit 40 300 ha de forêt privée et plus de 7 000 propriétaires. (cf. carte ci-dessous). Ces actions ont contribué à un accroissement de la mobilisation de bois et à une plus large sensibilisation des propriétaires à la gestion forestière durable.

En 2010, l'action s'est poursuivie avec



le PDM de Boucheville (Pyrénées-Orientales) en associant réunions publiques, visites individuelles, contacts avec les élus, institutionnels et partenaires.

Deux nouveaux projets ont également vu le jour et confirmé l'intérêt de ces démarches :

- le PDM du Pays Viganais (voir encadré)
- le PDM sur les Communautés de Communes des Hautes Terres et de la Terre de Peyre.

Ce second projet a été concrétisé en 2010 sur le territoire lozérien ; les actions débuteront à partir du début 2011 et concerneront environ 2 000 propriétaires.

### • Les schémas de desserte

Le CRPF grâce à son action territoriale participe à l'émergence de ces projets de schéma de desserte, outils très importants en matière de cohérence et de dynamisation pour la création des routes et pistes forestières indispensables à l'exploitation des forêts.

Il apporte aussi son aide à la réalisation de ces études généralement confiées à des opérateurs économiques.

En 2010, deux études de schémas de desserte ont été lancées, une dans l'Aude (Montagne Noire et Chalabrais), une dans l'Hérault (Montagne du Haut Languedoc), et le schéma départemental des Pyrénées-Orientales a été achevé.

## Le regroupement des propriétaires

Le regroupement des propriétaires forestiers est indispensable dans de nombreuses situations : rendre plus opérationnelle et rentable la réalisation de travaux ou d'infrastructures en commun, faciliter la commercialisation de produits, regrouper ses parcelles au sein de différentes structures (associations syndicales, groupements forestiers...) pour constituer des entités forestières plus faciles à



### Le PDM du Pays Viganais

Débutée en 2010, cette action est le fruit d'une forte implication des élus de la communauté de communes du Pays Viganais dans le secteur forêt-bois. Le CRPF, associé au Syndicat des Forestiers Privés du Gard et à l'Office National des Forêts, est chargé de sa mise en œuvre. L'année 2010 a permis d'identifier les axes de valorisation possible des 21 800 ha de forêts (dont 75% sont possédés par des particuliers). Des actions d'animation auprès des propriétaires forestiers auront lieu en 2011 et 2012 afin de les aider ou de les inciter à mener une gestion forestière dynamique et/ou patrimoniale.

gérer. C'est un objectif déterminant pour améliorer la gestion et la mobilisation des produits de la forêt régionale et plusieurs actions ont été préparées et proposées en 2010 pour l'amplifier dans le programme régional AGIR. Certaines d'entre elles ont pu démarrer dès la fin de l'année.



# de la gestion forestière

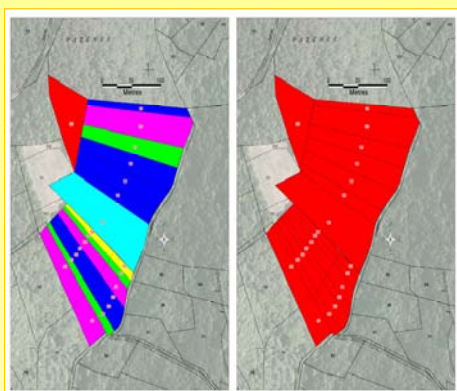
## • Biens non délimités

L'animation réalisée auprès des propriétaires du BND de la Salvetat sur Agoût et soutenue par le Département de l'Hérault porte ses fruits : chacun s'est déterminé sur sa volonté de conserver, échanger ou céder son bien et les achats et échanges vont pouvoir être concrétisés en 2011 pour la création d'une unité regroupée communale.

Un projet d'animation dans les BND du Pays de Sault a aussi été lancé en 2010 (programme Agir).

## • Echanges et cessions

En Lozère, les opérations d'échanges et cessions de parcelles forestières en partenariat avec le Conseil général de Lozère et la SAFER ont été poursuivies sur les secteurs où des démarches de Plans de développement de massifs (PDM) ont déjà été réalisées (Haute Truyère, Cévennes à châtaignier, Margeride Nord Est) :



Exemple de constitution d'une "unité" forestière homogène (à droite) après échange de parcelles entre divers propriétaires lozériens

- 41 opérations ont été suivies, concernant 37 propriétaires et couvrant 156,27 ha,

- 18 opérations ont été lancées, concernant 16 propriétaires et couvrant 95,15 ha, soit au total plus de 250 ha de parcelles forestières à gestion facilitée.

Des premières réflexions ont été entamées pour l'élaboration d'une bourse foncière en ligne susceptible de faciliter ces échanges fonciers.

## • Associations syndicales

Dans les Pyrénées-Orientales, une animation a été déclenchée auprès de 2 ASA de reboisements créées il y a une

vingtaine d'années, afin que les premières interventions nécessaires dans les peuplements (dépressage, 1<sup>ère</sup> éclaircie ...) puissent être organisées et réalisées prochainement. Parallèlement, une action a été entamée auprès de 40 ASL.

Les premières animations ont aussi commencé sur le massif des Garrotxes pour la création d'une ASL de gestion forestière : 1<sup>ères</sup> réunions de terrain avec les propriétaires et les élus dans les communes de Railleu et Ayguatebia, cartographie des zones prioritaires (170 propriétaires pour 186 ha) et des accords de principe obtenus.

## • Groupements forestiers

L'appui aux groupements forestiers s'est poursuivi avec l'accompagnement des dossiers en difficulté et l'initiation de nouvelles équipes de gérance. Dans le département de l'Hérault notamment, l'accent a aussi été mis sur le déclenchement de revenus tant par l'exploitation de bois que par la rémunération d'autres produits, et l'aide à la prise d'autonomie dans les actes de gestion lorsque la dette du FFN a été levée. Les lourdes difficultés administratives rencontrées pour le suivi des sociétaires et leurs conséquences vis-à-vis du registre du commerce ont fait l'objet d'une formation organisée avec la fédération des groupements forestiers de l'Hérault (35 participants) et de la rédaction d'un document d'appui aux gérants (cf. ci-dessous).

Une action d'appui aux GF de Lozère a aussi été inscrite dans le programme AGIR.



## Les projets d'aménagement du territoire et les partenariats

### • La politique forestière et la filière forêt-bois

Le CRPF, acteur du développement, est un partenaire naturel des réflexions en faveur de la filière. L'établissement est depuis les débuts membre de l'interprofession ARFOBOIS et s'associe aux diverses réflexions et manifestations organisées.

L'année 2010 a été particulièrement riche :

Le CRPF a contribué au programme "AGIR pour la forêt et la filière bois" financé par l'Etat et la Région.

L'élaboration des programmes d'actions pour l'année 2010 a constitué un élément particulièrement fort et positif : de nombreux personnels ont participé activement aux réunions départementales et régionales pour leur élaboration.

Plusieurs actions portées par le CRPF ont été actées en 2010 :

- création d'une plateforme SIG pour le suivi de la desserte et celui de la mobilisation,
- guides de vulgarisation technique de portée régionale (exploitation du bois bûche et châtaignier),
- actions foncières d'animation en faveur d'associations syndicales ou groupements forestiers.

### • La contribution aux Chartes forestières de Territoire (CFT)

Les CFT permettent de susciter une réflexion locale sur la place de la forêt et du bois et d'élaborer un projet partagé. Depuis le début, le CRPF a participé au total à 8 CFT représentant 406 000 ha en s'impliquant très activement dans leur élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action qui en sont issus (voir carte page précédente).

Outre cet accompagnement des chartes d'ores et déjà engagées, le CRPF a été en 2010 acteur de la réflexion concernant 2 nouveaux projets : la CFT Haute Vallée de l'Aude et la CFT de la vallée du Carol dans les Pyrénées-Orientales.

# Améliorer la compétitivité de la gestion forestière

Il est aussi directement impliqué au sein d'un groupement d'étude en charge de l'élaboration de la CFT de la communauté de communes de Villefort, territoire lozérien boisé à plus de 60%.

## • Actions en faveur du bois construction et du bois énergie

Le CRPF, dans son rôle de lien entre la filière amont et aval, s'est fortement impliqué dans les réflexions et événements régionaux de la filière bois.

Aux côtés d'Arfobois, il a en effet participé :

- à la Semaine du Bois,
- au Forum Bois de Marvejols (48),
- à l'assemblée générale de Bois Energie 66,
- ou encore au salon Energaïa, lieu du lancement de la marque "Sud de France" pour la filière Bois.

Le CRPF participe également activement aux projets de valorisation des essences de la région :

- le châtaignier dans le cadre d'un groupe national,
- le douglas en partenariat avec les régions du Massif Central,
- le pin à crochets dans le cadre d'une étude portée par le PNR Pyrénées Catalanes et les forestiers de Catalogne Sud,
- le hêtre avec une étude lancée par la CFT du Chalabrais.

### Visite d'un peuplement de beaux douglas dans le Morvan



## • La valeur économique des autres fonctions de la forêt

Le programme européen Sylvamed dans lequel le CRPF s'est inscrit au côté de partenaires espagnols, italiens, slovè-



Un des thèmes de Sylvamed : l'accueil du public en forêt : ici, une aire de pique-nique aménagée

nes et grecs, a été retenu et a pu débiter au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Son objectif est de trouver des moyens d'organiser et de valoriser les services rendus par les forêts privées.

Trois thèmes y seront développés au cours des 3 années du programme :

- la production d'eau propre en forêt,
- la fonction sociale et d'accueil du public au sein des espaces forestiers,
- la valorisation d'autres produits que le bois.

Les travaux ont pu commencer avec une première rencontre des partenaires à Marseille et un colloque « Production d'eau verte en forêt » (photo ci-dessous).

### Vue du colloque Sylvamed à Marseille



## • Le développement de nouveaux partenariats

Le CRPF poursuit sa politique de confortation de partenariats.

- En 2010, une nouvelle convention cadre a été signée avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise. Elle renforce la synergie et la collaboration des deux établissements sur les actions concernant les espaces forestiers du territoire du Parc.

- France Forêts Languedoc-Roussillon, délégation régionale de l'association nationale France Forêts a été créée le 9 juillet 2011. Elle comprend 4 partenaires : l'ONF, l'Union régionale des communes forestières (URCOFOR), l'Union régionale de la forêt privée, et le CRPF.

Francis CROS, président de l'URCOFOR, en a été désigné délégué régional pour 2 ans.



Création de l'association France Forêts LR : signature des partenaires

Dès sa création, la délégation a soutenu le programme AGIR et travaillé sur des projets d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière et la mobilisation (plateforme SIG). Elle était en outre présente au salon Energaïa (photo ci-dessous).

### Le stand de France-Forêts LR au salon Energaïa



# Accroître la surface des forêts privées gérées durablement

**La gestion forestière durable passe par des engagements volontaires des propriétaires forestiers à travers un document de gestion durable.**

**Ces documents qui s'inscrivent dans les orientations de politique nationale et régionale (les ORF et le SRGS, voir encadré) s'avèrent complètement indispensables pour la programmation d'une gestion et l'augmentation du taux de documents de gestion durable qui est l'objectif premier de l'action du CRPF Languedoc-Roussillon.**

**L**es Documents de Gestion Durable (DGD) deviennent les outils indispensables pour tout propriétaire désirant mieux organiser sa gestion forestière, augmenter la valeur patrimoniale de sa forêt, optimiser ses revenus, en obtenant de surcroît pour sa propriété boisée une garantie de gestion durable.

Cette garantie de gestion durable obtenue par le biais du CRPF est une forme de labellisation, une reconnaissance officielle de l'engagement du propriétaire forestier privé dans une gestion de qualité, hautement responsable vis-à-vis des écosystèmes forestiers et de la société. En contrepartie, cette garantie de gestion durable pourra offrir au propriétaire-gestionnaire des avantages fiscaux, réglementaires ou commerciaux.

**C'est pourquoi l'objectif premier du CRPF Languedoc-Roussillon est d'aider le maximum de propriétaires forestiers à inscrire leur patrimoine forestier dans une dynamique de valorisation, en les encourageant fortement à doter leur propriété d'un Document de Gestion Durable (DGD).**

**Quels sont ces documents de gestion durable (DGD) ?**

## • Le Plan Simple de Gestion (PSG)

Le PSG est un document d'aménagement très utile qui permet au propriétaire de mieux connaître les potentialités de sa forêt et d'y prévoir tout projet d'exploitation et de valorisation. Il est établi pour 10 à 20 ans et agréé par le CRPF. Toutes les propriétés boisées de plus de 25 hectares y sont assujetties. Le PSG peut être "volontaire" entre 10 et 25 hectares.

Au 31/12/2010, en Languedoc-Roussillon, 802 propriétés sont dotées d'un PSG agréé en vigueur, pour une surface de 102 114 ha.

## • Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Il permet aussi aux "petits" propriétaires d'obtenir une garantie de gestion durable.

Il s'agit d'une "charte" de gestion durable rédigée par le CRPF vis-à-vis de laquelle peuvent s'engager volontairement les propriétaires de surface inférieure à 25 hectares.

L'adhésion au CBPS est une démarche très simple et entièrement gratuite, à effectuer auprès du CRPF.

Au 31/12/2010, en Languedoc-Roussillon, 127 propriétaires adhèrent au CBPS, pour une surface de 1505 ha.

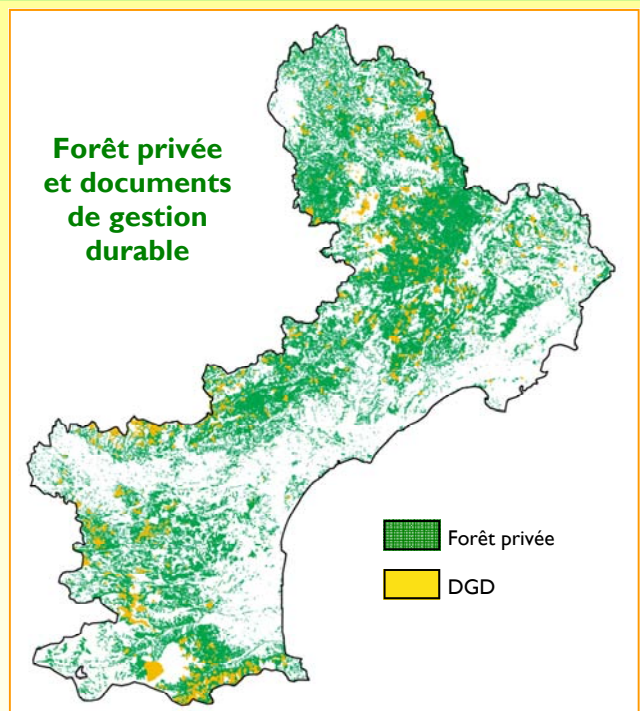
## • Le Règlement Type de Gestion (RTG)

Les RTG, rédigés par les coopératives

## Orientations régionales forestières et Schéma Régional de Gestion Forestière

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) constituent un document réglementaire dont le but est de décliner la politique forestière nationale à l'échelle de la région. Elles concernent l'ensemble de la filière depuis les forêts, publiques et privées, jusqu'aux entreprises de transformation. Après avoir fait un état des lieux de l'existant, elles donnent des orientations très générales pour l'avenir. Elles sont élaborées par les services de l'Etat en région et sont approuvées par le Ministre chargé des forêts. En Languedoc-Roussillon, elles ont été approuvées en 1998.

Le Schéma Régional de Gestion Forestière (SRGS) est le document de référence pour la gestion des forêts privées de la région. Par région forestière, il décline les objectifs que les propriétaires peuvent donner à leurs peuplements forestiers et les interventions nécessaires pour les atteindre. Le SRGS est élaboré par le CRPF et approuvé par le Ministre chargé des forêts. En Languedoc-Roussillon, il a été approuvé en 2001.



ou les experts, sont agréés par le CRPF. Ils viennent compléter le dispositif des PSG et du CBPS pour les propriétés en dessous du seuil de 25 hectares. Tout propriétaire bénéficiant des services

# Accroître la surface des forêts privées gérées durablement

d'une coopérative forestière ou d'un expert forestier peut y adhérer.

En 2010, deux RTG ont fait l'objet d'un début d'instruction pour agrément. Le premier présenté par un expert forestier (Jérôme LOUVET) et le deuxième rédigé par 4 coopératives forestières de la Région (*FORESTARN, COSYLVA, COFOGAR et la Forêt privée lozérienne et gardoise*).

En Languedoc-Roussillon, la surface totale des forêts bénéficiant en 2010 d'un document de gestion durable (PSG plus CBPS) s'élève à 103 619 hectares.

## Les demandes de coupes instruites en 2010

Si les plans simples de gestion prévoient les coupes à réaliser pour les 10 à 20 prochaines années, un certain nombre de coupes imprévisibles et dérogeant aux PSG sont aussi instruites par le CRPF à la demande des propriétaires. En 2010, 8 coupes dérogoires ont ainsi été agréées pour 65 hectares.

Une coupe en forêt soumise au régime spécial d'autorisation administrative de coupes (propriété sans PSG) a été instruite pour une surface de 16 hectares.

Seize avis favorables pour coupes d'urgence ont été délivrés, faisant suite à des dépérissements forestiers, pour permettre aux propriétaires d'assainir efficacement leurs forêts et de vendre rapidement les bois atteints.

## Sensibilisation des propriétaires à la certification de la gestion forestière durable.

### • PEFC

L'écocertification vise la traçabilité de l'origine des bois proposés sur le marché concurrentiel.

Pour garantir au consommateur qu'il achète du bois ou des produits forestiers issus de forêts gérées durablement, des systèmes de certification ont été créés : en France, le système PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) en fait partie.

Pour le propriétaire, la vente de bois provenant de forêts gérées durablement est facilitée par ce label.

En 2010 un nouveau référentiel natio-

## A NOTER EN 2010

### Deux chiffres records

- 63, soit le nombre de PSG réceptionnés pour agrément au CRPF : le chiffre le plus important depuis une dizaine d'années !
- 16, soit le nombre inquiétant de demandes de coupes d'urgence faisant suite à des dépérissements forestiers, pour 352 hectares de forêt (aucune coupe en 2009 et 6 coupes d'urgence en 2008 pour 38 ha).

### Trois événements majeurs

De nature législative et réglementaire, ils assoient et renforcent les compétences et le rôle du CRPF Languedoc-Roussillon, mais alourdissent sa charge de travail :

- La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, dont l'application va notamment augmenter le nombre de PSG à agréer avec la disparition du seul tenant pour le seuil de 25 ha. Cette augmentation est estimée en Languedoc-Roussillon à plus de 40% !
- L'évolution des procédures d'instruction et de contrôle des PSG (circulaire du 16 novembre 2010) qui donne encore plus de responsabilités au CRPF et affirme le rôle de contrôle de l'administration chargée des forêts et de l'environnement.
- La publication du décret du 9 avril 2010 sur l'obligation d'évaluation des incidences pour juger de l'impact de certaines interventions sur l'environnement dans les sites Natura 2000 (32% des surfaces du Languedoc-Roussillon et 40% des communes concernées !) qui transforme les périmètres Natura 2000 en zones réglementaires.

L'agrément des PSG par le CRPF, selon l'article L11 du code forestier et dans le cadre de Natura 2000, dispense le propriétaire forestier de ces évaluations d'incidences.

nal a été adopté : il redéfinit la politique nationale et les cahiers des charges auxquels adhèrent les propriétaires et autres acteurs de la filière.

En Languedoc-Roussillon, l'adhésion à l'association PEFC SUD permet au propriétaire de bénéficier de ce système de certification et conforte la place des bois issus de forêts privées dans les ventes.

Conditions associées : les propriétaires doivent impérativement posséder ou obtenir dans les 3 ans suivant la 1<sup>ère</sup> adhésion un document de gestion durable approuvé, PSG, RTG ou CBPS.

Le CRPF, adhérent à PEFC et membre de son Conseil d'administration, a contribué tout au long de l'année 2010 à l'élaboration de la politique de qualité de PEFC Sud et à sa certification lors de son audit par Ecopass. Il met régulièrement à disposition des propriétaires l'information sur cette certification et les documents associés.

Fin 2010, 266 propriétaires forestiers

privés étaient certifiés à titre individuel et 52 via le portage des coopératives, représentant une surface totale de 36 731 ha en Languedoc-Roussillon. Un chiffre encore bien insuffisant pour attester de la gestion durable qui est conduite dans les forêts privées régionales.

### • ISO 14001

Certifié depuis novembre 2005, le CRPF a poursuivi en 2010 le respect de ses engagements ISO 14001 en faveur des documents de gestion durable, de la connaissance par les propriétaires des milieux et des techniques de gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers, ainsi que des approches territoriales de gestion forestière.



# Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs

**Le savoir-faire du CRPF en matière d'information et de formation s'appuie en grande partie sur les réseaux de placettes servant de supports aux réunions et aux publications techniques, ainsi que sur la démultiplication des messages via les réseaux de groupes de progrès, comme ceux des FOGEFOR et CETEF.**

L'enjeu est maintenant de consolider ces réseaux sur le plan national. De plus, les programmes de formation devront progressivement intégrer les nouvelles données susceptibles d'influencer la gestion forestière, telles que l'impact du changement climatique sur la forêt, ou la meilleure connaissance de l'influence des sylvicultures sur la fixation du carbone.

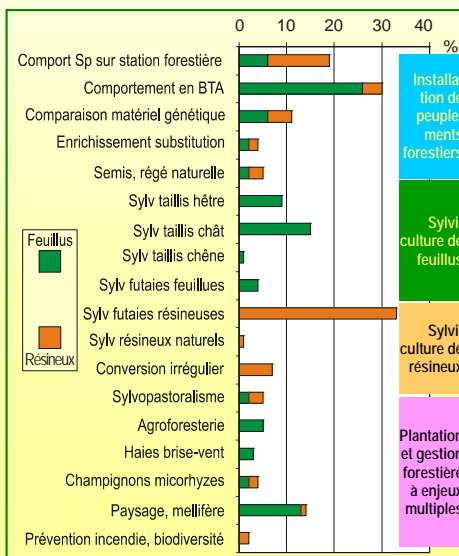
## Le réseau de placettes expérimentales et la consolidation du réseau national

Le CRPF s'appuie sur un réseau de « placettes » de référence où sont étudiées et testées des techniques forestières, afin de les faire connaître ensuite aux propriétaires.

Ce réseau comporte actuellement 179 placettes qui illustrent toute une diversité de peuplements et de sylvicultures développées en Languedoc-Roussillon. 46 d'entre elles ont fait l'objet de mesures et d'observations au cours de l'année et le réseau a été enrichi de 12 nouveaux dispositifs : techniques d'irrégularisation d'un peuplement, reconstitution naturelle après tempête, essais de cypres, de douglas...

## La formation et l'information des sylviculteurs

Le nombre de propriétaires qui entrent dans le circuit de l'information, (notamment grâce au bulletin régional du CRPF, aux divers sites internet, aux journées techniques de vulgarisation et aux stages FOGEFOR), augmente régulièrement. Il atteint maintenant bien plus que les seuls électeurs des CRPF, en touchant des propriétaires forestiers de petite surface. Cet indicateur reflète le cœur de l'activité des CRPF, à savoir la transmission des connaissances vers les producteurs forestiers privés.



Thèmes abordés par les placettes du réseau du CRPF Languedoc-Roussillon

## • Echanges techniques et formations

Le CRPF a aidé les associations de FORMATION à la GESTION FORESTIÈRE (FOGEFOR) de Lozère, du Gard et de l'Hérault à modifier leurs statuts, conformément aux dispositions demandées par le CNPF pour pouvoir pérenniser l'appui aux cycles de formation. Le FOGEFOR de Lozère a aussi intégré la création d'un groupe technique destiné à concourir au développement des études forestières et à la vulgarisation des résultats.

Le CRPF a animé un cycle de formation avec l'association FOGEFOR du Gard et un cycle avec l'association FOGEFOR de Lozère :

- En mai et juin 2010, cycle thématique de 3 jours sur le thème "Gestion forestière et enjeux environnementaux. Que faut-il savoir ?" dans le massif de l'Aigoual et en Cévennes lozériennes et gardoises. Les 18 participants ont pu ainsi conforter leurs connaissances de la biodiversité forestière. Cela a permis de les aider à la prendre en compte dans leurs actes quotidiens de gestion au travers différents exemples (indice de biodiversité poten-

tielle, réseau Natura 2000, la faune et la flore forestière...).

- A l'automne 2010, cycle de professionnalisation de 4 jours sur le thème "Pratique du travail en forêt et sécurité" : les 14 participants ont pu s'initier aux techniques d'abattage d'arbres avec prise en compte des consignes élémentaires de sécurité.

Le CRPF a aussi soutenu les activités



FOGEFOR "gestion forestière et enjeux environnementaux"



FOGEFOR "pratique du travail en forêt et sécurité"

d'échanges et d'information des autres associations de propriétaires :

- ARBRES-Formations qui conduit une réflexion sur la mise au point d'une sylviculture multifonctionnelle et préventive adaptée à la forêt méditerranéenne,

- le CETEF Sylviculture truffière qui expérimente, échange et met en commun les connaissances sur la production truffière,

- Le GDF du Gard (groupement de développement forestier) auquel le CRPF apporte un soutien technico-administratif

# Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs

pour ses actions d'information des propriétaires.

## Typologie et autres outils

En 2010 le CRPF "pilote" diverses études grâce à des financements de l'Etat, des collectivités territoriales et du Parc National des Cévennes :

- le catalogue des stations forestières du Razès de la Piège et de la Malepère (Aude). Terminé en fin d'année, il sera complété prochainement par un guide de simplification.
- le guide des stations forestières des Basses Cévennes à châtaignier (Gard et Lozère).
- le guide des stations du Vallespir (PO) entamé en fin d'année.



Châtaigneraie dans les Basses Cévennes

## Développement forestier

Les réunions permettent d'informer les propriétaires sur des thèmes techniques et/ou d'actualité : 24 réunions comptant 708 participants ont été organisées. 175 propriétaires ont aussi bénéficié d'un appui technique individuel (7080 ha concernés).

### Réunion d'information en salle



Le CRPF a aussi contribué à l'animation de 5 réunions organisées par les associations de propriétaires (65 participants) telles que le CETEF sylviculture truffière, le GDF du Gard ou ARBRES-Formations.

## La communication et les moyens de communication

### • Le bulletin d'information les "Nouvelles Feuilles Forestières"

Depuis janvier 2010, c'est près de 10 000 propriétaires forestiers qui reçoivent à présent les 4 éditions annuelles de la revue du CRPF : l'aide de la Région pour son impression et sa diffusion a en effet été augmentée pour élargir la destination à tous les propriétaires de plus de 10 ha (25 ha auparavant).

Cette extension est une amélioration importante de l'information forestière pouvant être mise à disposition des propriétaires privés.

### • Le site internet

Mis en ligne en 2007, le site du CRPF voit sa fréquentation augmenter régulièrement d'une année sur l'autre. Il a compté plus de 50 000 visites en 2010.

Cette tendance à l'augmentation constante confirme la qualité de l'information mise en ligne et une pratique de

plus en plus développée par les propriétaires forestiers.

Il fait l'objet de mises à jour régulières pour l'actualité, notamment pour l'annonce des réunions d'informations forestières dont le programme est mis en ligne.

### • Manifestations grand public

Le CRPF a participé à diverses manifestations :

- la fête de la forêt (Aigoual),
- la foire forestière FOREST (La Salvat sur Agoût),
- le salon Energaïa (Montpellier),
- la semaine du bois,
- la fête de la truffe en Lozère, ...



Semaine du bois : réunion de propriétaires à Cournonterral (34)



Page d'accueil du site <http://www.crfp-lr.com>

The screenshot shows the homepage of the CRPF Languedoc Roussillon website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'plan du site', 'téléchargement', and 'nous contacter'. Below this is a banner with several small images representing different forest products and activities. The main content area is titled 'Page d'accueil' and features a large landscape image of a lake and mountains. Below the image, there is a welcome message: 'Bienvenue sur le site du CRPF Languedoc Roussillon'. The sidebar on the right contains a 'Vie du site' section with the date '1er juin 2011' and several news items, including 'Offre d'emploi CDD 6 mois', 'Nff 105', and 'Programme FOGFOR 48'. There is also an 'Actualité' section with a sub-section for 'Journées d'info en juin'.

# Préserver les écosystèmes forestiers

La dimension environnementale est une composante importante de la gestion forestière durable. Sur un plan général, elle couvre de multiples aspects, tels que l'implication des agents du CRPF dans le réseau d'observation du Département de la Santé des Forêts, leur participation à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, ou encore leurs efforts pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion courante.

A l'échelle régionale, notre CRPF s'implique également dans la prévention contre les incendies de forêts.

L'obtention de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la mise au point de méthodes d'évaluation de l'impact de la gestion forestière sur l'écosystème, figurent également parmi les actions prioritaires.

## La contribution du CRPF à la prévention des risques

### • Santé des forêts

Quatre techniciens du CRPF participent au dispositif de surveillance et d'intervention du Département de la Santé des Forêts (DSF).

Ils observent les placettes du réseau et contribuent ainsi au suivi régional et national des principaux problèmes sanitaires.

Ces observations sont complétées à l'occasion de tournées, visites diagnostics, et ils répondent ainsi aux interrogations ou préoccupations des sylviculteurs.

En 2010, un suivi particulier a notamment été réalisé sur le Cynips du châta-



Le cynips, redoutable ravageur du châtaignier, provoque des gales sur les feuilles

gnier du fait de son apparition probable dans notre région (déjà constatée début 2011).

### • La tempête

La tempête Klaus a frappé en janvier

2009 les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Le CRPF a reçu une aide de l'État pour financer un technicien pendant deux ans pour pouvoir réagir rapidement et mener des actions urgentes auprès des propriétaires forestiers.

En 2010, un bilan global a été dressé aussi bien en surface qu'en volume. Une aide à la mobilisation des bois pour nettoyer les parcelles dévastées a été donnée aux propriétaires soit directement notamment pour les parcelles de très petite surface (Pyrénées-Orientales) soit en secondant les gestionnaires habituels (coopératives, experts forestiers).

Un réseau de placettes de référence a été installé selon un protocole unique pour suivre la reconstitution des parcelles qui n'ont pas été reboisées. Cette action prendra fin en septembre 2011.

### • Protection des forêts contre les incendies

Le risque d'incendie de forêt est important en forêt méditerranéenne.

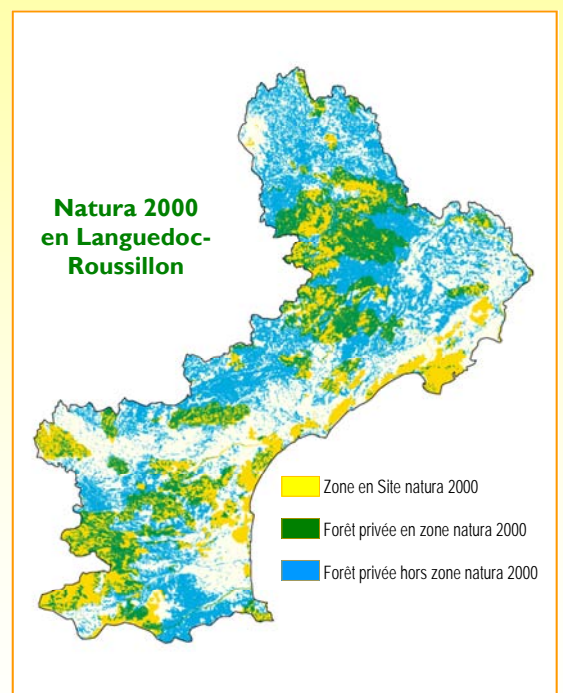
C'est pourquoi le CRPF s'implique dans la protection des forêts à travers la participation aux réflexions départementales et régionales menées par l'État, les collectivités et les services d'incendies et de secours.

D'autres actions du CRPF telles que le regroupement foncier et l'incitation à une sylviculture dynamique, participent à la prévention du risque feu de forêt.

## Natura 2000 et la prise en compte des enjeux de la gestion forestière

### • Natura 2000

La forte richesse écologique du Languedoc-Roussillon a conduit à une forte proportion tant en nombre qu'en surface de sites Natura 2000. Dès lors que la forêt privée est présente, le CRPF s'implique dans l'élaboration des documents d'objectifs ainsi que dans l'animation auprès des propriétaires (information sur les chartes et contrats). En 2010, c'est près de 100 sites qui sont suivis par le CRPF en participant aux diverses



# Préserver les écosystèmes forestiers

réunions de comités de pilotage ou techniques et en contribuant à l'élaboration des documents d'objectifs.

Pour les actions « marquantes », on peut citer notamment la réalisation d'un diagnostic forestier préalable à la signature d'un contrat sur le Causse de Campestre, et la réalisation du diagnostic socio-économique forestier pour les Crêtes du Mont de Marcou et de la Mare.

## • Intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion forestière quotidienne

Au-delà des aspects obligatoires liés à la réglementation des espaces où la richesse environnementale et/ou paysagère est reconnue (réserves naturelles, sites classés, etc.), le CRPF contribue à informer les propriétaires forestiers et les

aide à définir des objectifs de gestion qui intègrent leurs préoccupations environnementales.

En effet, les propriétaires forestiers sont demandeurs d'informations quant à la faune et la flore présentes sur leur territoire et sur les moyens d'intégrer ces éléments dans une gestion dynamique de production de bois.

## • Parc National des Cévennes (PNC)

Ce Parc comporte 22 000 ha de forêt privée. Le partenariat entre le PNC et le CRPF est donc très important. L'installation en 2010 du nouveau conseil d'administration du PNC et de nouvelles commissions de travail a permis au parc de débiter la réflexion sur sa charte de territoire. Celle-ci conduira à une redéfinition de la réglementation ainsi que des

méthodes d'intervention du PNC sur son territoire. Les forestiers sont donc particulièrement impliqués dans ces groupes de travail.

## • Réserves naturelles

La région Languedoc-Roussillon compte une trentaine de réserves naturelles dont le tiers est situé dans les Pyrénées-Orientales. Celles-ci intègrent souvent dans leur périmètre des forêts privées.

C'est pour cette raison que le CRPF participe au Comité consultatif de plusieurs réserves naturelles, celui-ci ayant pour mission de faire un bilan annuel de l'activité de chaque réserve et de donner au Préfet un avis sur des projets d'intervention éventuels à l'intérieur du périmètre.

## Le Conseil de Centre, président Hubert LIBOUREL

Collège départemental	Titulaires	Suppléants
Aude	Bernard-Jean MONTEL Raimond PALLOT	Marceau MOUREAU Daniel DAURES
Gard	Jacques HIRSINGER Yves GUILLON	Michel CAPMAS Michel LLINARES
Hérault	Michel VIALLA	Claude DAYNES
Lozère	Hubert LIBOUREL Jacques MAGNE	François VIALLO Sylvie COISNE
Pyrénées Orientales	Charles VILAR	
Collège régional	Christian LAVAIL	Olivier RIVES
	Marcel BONNET	Michel TOURNAYRE
	Alain BARET	
	Germain GARRIGUE	Olivier BETOIN
Représentants des personnels	Elise BUCHET	Jean-Michel d'ORAZIO

## Le personnel du Centre Siège (à Montpellier)

- Jean-Marc Auban, *directeur*
- Elise Buchet, Michèle Lagacherie, Benoît Lecomte, Alban Lauriac, *ingénieurs*
- Maurice Cavet, *technicien*
- Serge Bousquet, *attaché administratif*
- Anne Lamaison, Isabelle Martinez, Geneviève Garcia, Liliane Thierry, *secrétaires*

## Antennes départementales

- Jean-Michel d'Orazio, *technicien*
- Bruno Gallion, *chargé de mission*
- Bédarieux (34)
- Christine Boyer, *technicienne* - Patricia Ortiz, *secrétaire* - Bagard (30)
- Bruno Mariton, *technicien* - Perpignan (66)
- Jean-Christophe Chabalière, *technicien*
- Matthieu Chanut, *chargé de mission*
- Carcassonne (11)
- Loïc Molines, *ingénieur*, Jean-Yves Magaud, *technicien* - Jérôme Dauvier, *chargé de mission*
- Sandy Maurel, *secrétaire* - Mende (48)



**Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon**  
378 RUE DE LA GALÉRA - PARC EUROMÉDECINE I  
BP 4228  
34097 MONTPELLIER CEDEX 05  
Tél 04 67 41 68 10 - fax 04 67 41 68 11  
Courriel : languedocroussillon@crpf.fr

